

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1487

6 juillet 2011

SOMMAIRE

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l.	71347	Lighthouse International Company S.A.	71376
AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg S.à.r.l.	71364	Michellinus Investment II S.A.	71347
AIG/Lincoln Western Europe (Luxem- bourg) S.à r.l.	71364	Midas Asset Management S.A.	71374
Albion Capital Corporation S.A.	71373	Midas Conseil S.A.	71374
Algerian Saudi Leasing Holdings	71375	Mivalve S.A.	71336
AMA SICAV-SIF	71364	ML Infrastructure Holdings S.à r.l.	71347
AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A. ..	71365	Pulina S.à r.l.	71366
AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l.	71365	Rexton SA	71330
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l.	71366	Rhein-Lux Holdings	71365
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 6) S.à r.l.	71373	RLT S.A.	71332
Apax Crystal A TopCo Sàrl	71343	Rom Holding S.A.	71333
Bastilux S.A.	71361	Scaht Investissement S.A.	71343
Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l.	71375	Seven Seas S.A.	71346
Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l.	71376	Shal & Co S.A.	71332
Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l.	71376	Shift S.à r.l.	71345
Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l.	71373	Sider Invest S.A.	71361
Crystal A TopCo S.à r.l.	71343	Sifemar S.A.	71361
GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.	71333	Sky Capital Europe S.à r.l.	71346
I.B.C.C.	71360	Sky Solar Energy S.à r.l.	71346
Jacques Dessange S.A. Société Luxem- bourgeoise de Coiffure S.A.	71363	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	71361
Kenmore European Ventures 3 S.à r.l. ...	71363	Société Luxembourgeoise de Coiffure «SLC»	71363
		Stefid S.à r.l.	71335
		TMF Corporate Services S.A.	71366
		Vipax S.C.A., SICAV-FIS	71363
		Vobiell S. à r.l.	71345
		Win & Win Archery S.à r.l.	71363
		Zawalsky Goncalves Angelique s.à r.l.	71376

Rexton SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 160.624.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

BENGARY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.955,

ici représentée par son administrateur unique Alain HOUD, gérant de société, demeurant à Dudelange.

La comparante a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: REXTON SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (31.000.-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (31.-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par BENGARY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.955.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (31.000.-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent cinquante (1.150.-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2012.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

BENGARY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 132.955.

71332

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA avec siège social à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 139.578.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur Unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Houd et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 mars 2011. Relation EAC/2011/4255. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce:

Dudelange, le 5 avril 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011061261/131.

(110067856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

RLT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.713.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2011062302/11.

(110069525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Shal & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062304/10.

(110069316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Rom Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 109.702.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} avril 2011, conformément à l'article 64-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, Monsieur Olivier LECLIPTEUR a été nommé Président du Conseil d'administration.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 02 mai 2011, Mme. Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire M. Jean BODONI jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Cette même assemblée a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 29 octobre 2010 de coopter M. Olivier LECLIPTEUR au poste d'administrateur de la société, en remplacement de M. Gabor KACSOH. Le mandat de l'administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 10 MAI 2011.

Pour: ROM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2011070918/23.

(110077437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.026.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of the month of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 024,

represented by Mrs Stéphanie Guers, maître en droit, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 5 April 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole partner of "GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159 026 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 February 2011, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been amended.

The appearing party, represented as stated hereabove, declared and requested the notary to record as follows:

First resolution

The sole partner decides to insert a new paragraph 8.2. in the articles of incorporation of the Company (the "Articles") which shall read as follows:

"The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object provided that, if and to the extent (i) the Company has contractually agreed to submit any matter under any agreement to the consent of a third party prior to proceeding with or agreeing such matter, no such matter shall be actually proceeded with or agreed by the Company or by the board of managers until such required consent has been given in appropriate form, or (ii) the shareholder(s) representing more than three quarters (3/4) of the Company's share capital have instructed the board of managers in writing to comply with and do all that is necessary to respect and conform with certain provisions in agreements as specified in such instructions, unless consent is obtained in writing from a third party as provided in such instructions, in which case the board of managers shall act in accordance with those instructions and no acts shall actually be performed or agreed by the Company or by the board of managers in breach of those instructions."

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole partner decides to subsequently renumber article 8.2 of the Articles into article 8.3.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq avril.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

«GACEREF Luxco Holdco S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 024;

représentée par Madame Stéphanie Guers, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 5 avril 2011.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de «GACEREF Luxco Austria/Belgium S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159 026 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 11 février 2011, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'insérer un nouveau paragraphe 8.2 dans les statuts de la Société (les «Statuts») ayant la teneur suivante:

«Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tout acte nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société à condition que, si et dans la mesure où (i) la Société a convenu contractuellement de soumettre tout sujet sous tout contrat au consentement d'une tierce partie avant d'exécuter ou de s'accorder sur ce sujet, la Société ou le conseil de gérance ne devront pas exécuter ou s'accorder sur ce sujet jusqu'à ce que ce consentement soit donné dans la forme appropriée, ou (ii) les associés représentant plus des trois quarts (3/4) du capital social de la Société ont mandaté le conseil de gérance par écrit pour procéder à et faire le nécessaire pour respecter et se conformer avec certaines clauses de contrats, telles que spécifiées dans les instructions, à moins que le consentement d'une tierce partie tel que prévu dans ces instructions soit obtenu par écrit, auquel cas, le conseil de gérance devra agir conformément à ces instructions et aucun acte ne devra être exécuté ou convenu par la Société ou par le conseil de gérance en contravention à ces instructions.»

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, le conseil de gérance décide de renuméroter l'article 8.2 des Statuts en article 8.3.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GUERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 avril 2011. Relation: EAC/2011/4796. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011061476/89.

(110068580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Stefid S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.961.

L'an deux mil onze, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

ici représenté par Madame Caroline COZIER, employée privée, demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société STEFID S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 525 du 4 juillet 2007. Les statuts ont été modifié suivant acte notarié en date du 4 septembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 20 mars 2009;

- Qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article 3 de statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et des comptes de toute nature; à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs aspects économique, juridique et financier ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées, pour autant que ces opérations restent compatibles avec la profession d'expert-comptable.

La Société pourra agir en tant que domiciliataire de sociétés et accepter des mandats d'administrateurs de société.

La Société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter l'extension ou le développement, sous réserve du respect des dispositions législatives et déontologiques de la profession d'expert-comptable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. COZIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: LAC/2011/19159. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011061718/48.

(110069298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Mivalve S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 160.281.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of March.
Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RICA UNIVERSAL SA, a limited liability company incorporated in the British Virgin Islands, BVI Company number 1534745, having its registered address at OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the here above stated capacities, has drawn up the following articles of a public limited company which it intend to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited company (*société anonyme*) is herewith formed under the name of MIVALVE S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transfers of real estate or on movable property.

The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to group companies any support, loans, advances or guarantees.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at sixty-five thousand EURO (EUR 65,000.-) divided into six thousand five hundred (6,500) shares of value ten EUR (EUR 10.-) each.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at six hundred and fifty thousand EURO (EUR 650,000.-) to be divided into sixty-five thousand (65,000) shares of value ten EUR (EUR 10.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 13 March 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by

contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and especially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6 The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy by electing a Director by majority vote. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director (the Sole Director) who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Directors.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole

Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Wednesday of the month of June at 2.30 pm.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on the 31st December of 2011

The first annual general meeting shall be held in 2012

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

RICA UNIVERSAL SA	6,500
TOTAL: six thousand five hundred shares	6,500

All the subscribed shares have been fully paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of SIXTY FIVE THOUSAND EURO (65,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26, 26-3, 26-5 and 26-1, paragraph (2) of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at one.

The following has been elected as director:

Mr Jacques Séguin, born the 02 January 1956 in Boulogne-Billancourt (France), domiciliated Alpina Strasse 8, CH-3780 Gstaad

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor

ATM, Accounting Tax Management Sàrl, 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg

Third resolution

The mandates of the director and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014

Fourth resolution

The company's registered office is located at L-2352 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Probst

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

RICA UNIVERSAL SA, une société de droit des British Virgin Islands, BVI number 1534745, ayant son siège social à OMC Chambers, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MIVALVE S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à soixante-cinq mille EUROS (EUR 65.000,-) représenté par six mille cinq cents (6.500) actions de dix EUROS (10) de valeur nominale chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de six cent cinquante mille EUROS (EUR 650.000,-) qui sera représenté par soixante-cinq mille (65.000) actions de dix EUROS (10) de valeur nominale chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 13 mars 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'Administrateur Unique) qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil d'Administration.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

RICA UNIVERSAL SA	6.500
TOTAL: six mille cinq cents actions	6.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (65.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26, 26-3, 26-5 et s'il y a lieu 26-1, paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Jacques Séguin, né le 02 janvier 1956 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant Alpina Strasse 8, CH-3780 Gstaad

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ATM, Accounting Tax Management Sàrl, 3 rue Belle-Vue L-1227 Luxembourg

Troisième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-2352 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Probst

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le dix-huit avril de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011054426/359.

(110061406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

**Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Crystal A TopCo Sàrl).**

Capital social: EUR 16.391.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 126.949.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société prise en date du 21 avril 2011 que:

- Madame Denise Fallaize a démissionné de son mandat de gérante de classe B avec effet immédiat;
- Monsieur Nathan Lane, né le 6 juin 1977, à Greenbrae, Californie (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres (Royaume-Uni), a été nommé gérant de classe B en remplacement de Madame Denise Fallaize avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011063887/19.

(110070274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Scaht Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.174.

—
L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCAHT INVESTISSEMENT SA avec siège social à L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.174,

constituée sous la dénomination de SCAHT INVESTISSEMENT SA suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, alors de résidence à Rédange/Attert, en date du 1^{er} mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 287 du 15 juin 1993,

modifiée à plusieurs reprises suivant actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 20 septembre 2001 publié audit Mémorial C Numéro 279 du 19 février 2002, en date du 25 juillet 2002 publié audit Mémorial C Numéro 1421 du 1^{er} octobre 2002, en date du 5 avril 2005 par notamment changement de dénomination en SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT SA, publié audit Mémorial C Numéro 830 du 30 août 2005, en date du 23 février 2007 par changement de dénomination en SCAHT SA, publié audit Mémorial C Numéro 1180 du 16 juin 2007, en date du 13 avril 2007 par adoption de l'ancienne dénomination SCAHT INVESTISSEMENT S.A. publié audit Mémorial C Numéro 1191 du 18 juin 2007,

et en dernier lieu en date du 11 octobre 2007, publié audit Mémorial C Numéro 2703 du 23 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Hubin, architecte, demeurant à L-9164 Lipperscheid, 7, rue du Tunnel,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Laurent Recht, clerc, demeurant professionnellement à L-5885 Howald-Hesperange, 201 route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Neutelings, comptable, demeurant à B-6860 Légglise, 3, Chemin de Sacogne Nivelet.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de la société de L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont à L-8008 Strassen, 134 route d'Arlon, et modification afférente de l'article 3 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Strassen.»

2) Augmentation du capital social à concurrence de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à celui de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

- Souscription et libération de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) en numéraire par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent.

3) Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) pour le porter de son montant de deux cent soixante mille euros à celui de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par incorporation de résultats reportés de la Société sans émission d'actions nouvelles.

4) Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) divisé en deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

II: Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour leur communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-9554 Wiltz, 31, rue du Pont à L-8008 Strassen, 134 route d'Arlon et de modifier en conséquence l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à celui de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR), sans création d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

La souscription a été faite par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent et la libération faite moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la Société, de sorte que la somme de cent soixante mille euros (160.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) à celui de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) par prélèvement et incorporation au capital de résultats reportés de la Société sans émission d'actions nouvelles.

Souscription et Libération

La souscription a été faite par les actionnaires au prorata des actions qu'ils détiennent et la libération faite moyennant incorporation de résultats reportés de la Société, de sorte que la somme de cent quarante mille euros (140.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par production du bilan établi en clôture de l'exercice social au 31 décembre 2010, ainsi que des certificats et attestations annexés.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) divisé en deux cents (200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.45 heures.

71345

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.730,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Hubin, V. Neutelings, L. Recht, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13192. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 29 mars 2011.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2011061271/99.

(110068156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Vobiel S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 42, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062358/9.

(110069611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Shift S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 151.587.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le sept avril.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Georges LEGROS, développeur analyste, né à Verviers (Belgique), le 20 mars 1986, demeurant à B-4000 Liège (Belgique), 56, rue des Quatorze Verges,

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée «SHIFT Sàrl», avec siège social à L-3236 Bettembourg, 20, rue de la Gare, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 8 avril 2010, («la Société»),

Qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151587,

Que le capital social de la Société est fixé à 12.500,-EUR représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Que la Société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble;

Que le comparant est devenu seul associé de la société à responsabilité limitée SHIFT Sàrl en vertu des statuts de la société tels que publiés et d'une cession de parts sous seing privé datée du 7 janvier 2011, aux termes de laquelle son co-associé Monsieur Denis BOLLINNE lui a cédé ses 50 parts sociales de la Société, ladite cession enregistrée et déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 25 mars 2011 sous le numéro L110048090.05 E, en voie de publication audit Mémorial C.

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, en tant qu'associé unique prononce la dissolution anticipée de la société SHIFT Sàrl avec effet immédiat.

Il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Il déclare encore en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par le comparant.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société à responsabilité limitée SHIFT Sàrl.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare être le bénéficiaire économique de l'opération et que les actifs de la Société à liquider ne serviront pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou à des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la Société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Frais

Le montant des frais incombant à la Société et mis à charge à raison des présentes est estimé à 910.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Legros, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011 Relation: LAC/2011/16888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 3 mai 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011061279/56.

(110067986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Sky Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 152.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 mai 2011.

Référence de publication: 2011062307/10.

(110069495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Sky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 97, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.548.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 06 mai 2011.

Référence de publication: 2011062308/10.

(110069660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Seven Seas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 72.042.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062316/10.

(110069998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 118.949.

—
EXTRAIT

La société a vu son adresse modifiée comme suit:

AIG/ Lincoln Lakeview S.à.r.l., 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/ Lincoln Lakeview S.à.r.l.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011062413/15.

(110069101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

ML Infrastructure Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.669.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Alexandra Petitjean

Gérant

Référence de publication: 2011062607/12.

(110069419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Michellinus Investment II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 160.376.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth of April;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

BNP Paribas, a société anonyme incorporated under the laws of France, having its registered office at 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 662 042 449 licensed as a credit institution in France by the Autorité de Contrôle Prudentiel pursuant to and in accordance with the provisions of Ordonnance No. 2010-76 dated 27 January 2010,

acting through its Luxembourg branch, established at 50 J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 23.968 (the "Founding Shareholder"),

being here represented by M^e Cameron SAYLOR, Solicitor, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration.

Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

1.2 The Company exists under the name of "Michellinus Investment II S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") or the sole director of the Company (the "Sole Director") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors or by the Sole Director.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as securitization vehicle for one or several securitization operations governed by and subject to the Securitization Law.

3.2 The business model of the Company is to enter into any transactions by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to French or German government bonds, sub-national bonds ("Länder-Bonds") and/or BNP Paribas commercial papers and to enter into any form of derivatives or options. The acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities by itself or by another securitization entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the foregoing, the Company may in particular:

- a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments;
- b) sell, transfer, assign or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors, the Sole Director or any person appointed for such purpose shall approve at such time;
- c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments;
- d) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions and enter into any master agreement and related documents;
- e) issue bonds, convertible bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company; and
- f) enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of the securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 In general, the Company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II - Share capital

Art. 5. Capital. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000), divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each, fully paid up (by 100%).

In addition to the subscribed share capital, the Company's authorized share capital is set at thirty eight million Euro (€ 38,000,000) represented by thirty eight thousand (38,000) shares with a par value of one thousand Euro (€ 1,000) each (all shares in issuance from time to time being referred to as the "Shares").

Art. 6. Form of the shares.

6.1 The shares are in registered form only (actions nominatives).

6.2 A register of the shareholder(s) of the Company (the "Share Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Art. 7. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors or the Sole Director shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

Art. 8. Modification of capital and Preferential subscription rights.

8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the share capital represented by the shares held by the shareholder.

8.3 The preferential subscription rights of shareholders may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders called upon to resolve, in accordance with the conditions prescribed by the 1915 Law for amendments to the Articles, on the increase of the Company's share capital or upon the authorization to increase the Company's share capital.

8.4 Notwithstanding the provisions of article 8.1. above, within the limits of the authorized share capital set out under article 5, the Board of Directors or the Sole Director is authorized, during a five years period starting from the date of publication of the Articles in the Luxembourg legal gazette without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorized share capital. In this respect the Board of Directors or the Sole Director is authorized and empowered to:

- limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders;
- determine the conditions of any capital increase made within the limits of the authorized capital including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares or following the issue and exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided) or following the issue of bonds with any rights to subscribe for shares attached, or of any other financial instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares or in any other manner determined by the board of directors;
- set the subscription price with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment; and
- to take any necessary actions to amend article 5 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this subparagraph 8.4.

8.5 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with article 49-2 ff. of the 1915 Law.

Art. 9. Transfer of shares.

9.1 Subject to the following provisions, Shares are freely transferable by any shareholder.

9.2 Any sale (a "Proposed Sale") of part or all of the Shares made by a majority shareholder (the "Proposed Seller") shall be governed by sub-paragraphs 9.2 to 9.10 hereof. For the purpose of these sub-paragraphs, "Business Day" means any day that is not (i) a Saturday or a Sunday or (ii) a day on which banks are closed for business in Luxembourg, London or Paris and "Business Days" shall be construed accordingly.

9.3 Unless all of the minority shareholders have given their consent in writing to a Proposed Sale, any transfer of Shares pursuant to the Proposed Sale may only be made after the Proposed Seller submitted in writing to the Company an offer (the "Tag Offer") to buy all the Shares held by the minority shareholders (together with any other shares which may be allotted to the minority shareholders in the Tag Offer Period (as defined below), the "Tag Securities" and each a "Tag Security") on the terms set out in this article.

9.4 The terms of the Tag Offer shall be that:

- it shall be open for acceptance for not less than ten (10) Business Days beginning on the date of the notification of the Tag Offer to the Company (such period being the "Tag Period" and the Business Day on which the Tag Offer closes being the "Tag Closing Day"). The Tag Closing Date shall be clearly identified in the Tag Offer;
- the consideration for each Tag Security (the "Proposed Price") shall be equal to the highest price offered for each share pursuant to the Proposed Sale or any related transaction between the Proposed Seller and the proposed buyer (or any person connected to, or acting in conjunction with, the proposed buyer). Where the proposed purchase price to be paid by the proposed buyer to the Proposed Seller is to be made by means of a non-cash consideration, the Proposed Price shall be agreed upon by the Proposed Seller and the minority shareholder(s). In case no agreement is reached within five (5) Business Days, the minority shareholder(s) may either (i) request that an expert be appointed by the president of the Institut des Réviseurs d'Entreprises to make a valuation according to customary market practice or (ii) directly appoint an investment bank to make such a valuation. Any such election of expert shall be binding upon the parties;
- the Tag Offer shall be deemed to have been rejected by a minority shareholder if not accepted in accordance with the terms of the Tag Offer within the Tag Offer Period by such minority shareholder;

- any acceptance of the Tag Offer shall be irrevocable;
- any shareholder accepting the Tag Offer (an "Accepting Shareholder") may only accept the Tag Offer in respect of all of the Shares held by such shareholder;
- the consideration offered in respect of the Tag Securities shall be in cash.

9.5 The Company will notify, no later than five (5) Business Days after the receipt of the Tag Offer, such Tag Offer to all of the minority shareholders.

9.6 Any Accepting Shareholder(s) shall, no later than 17.00 Luxembourg time on Tag Closing Day, notify its acceptance of the Tag Offer to the Company. Such acceptance shall, in order to be valid, include details of any bank accounts on which the Proposed Seller shall pay the Proposed Price. In such case, the Accepting Shareholder(s) will only be required to transfer the title to their Tag Securities together with all rights attaching to them, free from all encumbrances, but they will not be required to make and will not make any warranties, indemnities, covenants and undertakings in relation to such Tag Securities (other than as regards their ownership of such Tag Securities).

9.7 Two (2) Business Days after the Tag Closing Date the Company shall notify the Proposed Seller in writing of the names and addresses of the Accepting Shareholders and of the number of Shares held by each such Accepting Shareholder.

9.8 Four (4) Business Days after the Tag Closing Date, the sale and purchase of the Tag Securities shall be completed and, upon receipt of a confirmation by each Accepting Shareholders that the Proposed Price has been duly paid, the Company shall register the transfer of the Tag Securities held by such Accepting Shareholder to the Proposed Seller in its Share Register.

9.9 No person may acquire any Shares pursuant to a Proposed Sale unless the Proposed Seller delivers a certificate issued by the Company that (i) the Proposed Sale does not trigger an obligation for the Proposed Seller to make a Tag Offer or (ii) that a Tag Offer has been made and that the Proposed Seller has acquired all of the Shares held by the Accepting Shareholders. The Company will issue such a certificate upon request of the Proposed Seller within two (2) Business Days after receipt of the request.

9.10 If, after a Proposed Sale has been completed, the Proposed Seller and any buyer enter into another transaction for the sale or transfer of Shares, then, if the price paid for such Shares exceeds the Proposed Price, then the Proposed Seller agrees to pay to each Accepting Shareholder an amount, per Share, equal to the difference between such price and the Proposed Price.

Chapter III - Bonds, Notes and Other debt instruments

Art. 10. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, convertible bonds, certificates, notes or other debt instruments under registered form. Bonds, convertible bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors

Art. 11. Board of directors or Sole director.

11.1 In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

11.2 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least two directors of category A (the "A Directors") and two directors of category B (the "B Director", together with the A Directors, the "Directors" and each a "Director"), who need not be shareholders. As long as the Founding Shareholder remains a shareholder of the Company, the A Directors shall at all times be chosen amongst persons designated for election by the Founding Shareholder. This applies also to any renewal or replacement of an A Director after a resignation, revocation or expiry of its mandate.

11.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative in accordance with article 51bis of the 1915 Law who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are reeligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 13. General powers of the board of directors / Sole director.

13.1 The Board of Directors or the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors or the Sole Director is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors or the Sole Director deems appropriate.

Art. 14. Delegation of powers.

14.1 The Board of Directors or the Sole Director may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors or the Sole Director shall determine.

14.2 The Board of Directors or the Sole Director may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 15. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of one A Director and one B Director or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by one A Director and one B Director or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Art. 16. Independent auditor.

16.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors or by the Sole Director.

16.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 17.3 is complied with.

17.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

17.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 17.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

17.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

Chapter V - General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

18.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account.

18.6 The shareholders are entitled to participate in the meeting by teleconference or by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

18.7 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

18.8 The unanimous consent of all the shareholders is required for (i) any amendment to the Articles, (ii) the change of the nationality of the Company and (iii) any increase or reduction of the commitments of its shareholders.

Art. 19. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 15th day of the month of May, and for the first time in 2012. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of any shareholder.

Art. 21. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI - Business year, Distribution of profits

Art. 22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2011.

22.2 The Board of Directors or the Sole Director shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors or the Sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors or the Sole Director shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law of 22 March 2004.

Subscription and Payment

All the thirty-one (31) shares representing the capital have been entirely subscribed by BNP Paribas, Luxembourg branch, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. An additional amount of three thousand one hundred Euro (€ 3,100) has been paid by BNP Paribas, Luxembourg branch in respect of the above subscription (the "Share Premium Amount").

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred Euro (€ 1,100.-).

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, BNP Paribas, Luxembourg branch, considering itself as duly convened, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting of the shareholders passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is at 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:
 - a) Mrs. Stéphanie MAJCHRAK GILOT, as A Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mrs. Aurelie ASTRUC, as A Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) Mr. Yvan JUCHEM, as B Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - d) Mr. Simon CRITCHLOW, as B Director, with professional address at 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The Share Premium Amount shall be allocated to the legal reserve of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux-mille onze, le quinze avril;

Par devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

BNP Paribas, une société anonyme de droit français, ayant son siège social à 16, Boulevard des Italiens, 75009 Paris, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, agréée en tant qu'établissement de crédit en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en vertu de l'Ordonnance No. 2010-76 du 27 janvier 2010,

agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, établie à 50 J.F. Kennedy, L2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B 23.968 (l'"Actionnaire Fondateur"),

ici dûment représentée par Maître Cameron SAYLOR, Solicitor, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant selon ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser le suivant acte constitutif d'une société anonyme luxembourgeoise qu'elle déclare constituer.

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale.

1.1 Par la présente, il est formé une société anonyme luxembourgeoise (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts de constitution (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi Titrisation").

1.2 La Société existe sous la dénomination: "Michellinus Investment II S.A."

1.3 La Société peut comporter un seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique") lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou l'administrateur unique de la Société (l'"Administrateur Unique") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'agir comme véhicule de titrisation pour une ou plusieurs opérations de titrisation régie(s) par et sujette(s) à la Loi Titrisation.

3.2 Le modèle d'activité de la Société est d'entrer dans toute transaction par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement ou à travers une autre entité, des risques liés à des obligations d'État françaises ou allemandes, des obligations sous-nationales ("Länder-Bonds") et/ou des effets de commerce de la BNP Paribas et de conclure toute forme de dérivés ou d'options. L'acquisition ou la prise de ces risques par la Société sera financée par l'émission de titres par elle-même ou par une autre entité de titrisation dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou pris par la Société.

3.3 Nonobstant ce qui précède, la Société peut en particulier:

a) souscrire à ou acquérir de toute manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers; b) vendre, transmettre, céder ou autrement disposer de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil d'Administration, l'Administrateur Unique ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

c) dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelques façons que ce soit tous ses avoirs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers;

d) conclure et exécuter des transactions de produits dérivés (incluant, de manière non-exhaustive, des swaps, des opérations à terme (futures), des transactions à terme, de gré à gré (forwards) et des options) et d'autres opérations similaires et de conclure toute forme de convention cadre et de documents liés;

e) émettre des obligations, des obligations convertibles ou toute autre forme de titres représentatifs de dette ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société; et

f) conclure des conventions de prêts comme emprunteur dans le cadre de la Loi Titrisation, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre ces risques (c'est-à-dire avant l'émission de titres ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition), afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à ses titres ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 En général, la Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Capital social

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 €) chacune, lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

En plus du capital social souscrit, le capital social autorisé de la Société est fixé à trente-huit millions Euros (38.000.000 €), représenté par trente-huit milles (38.000) actions d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 €) chacune (toutes les actions émises de temps en temps seront collectivement dénommées les "Actions").

Art. 6. Nature des actions.

6.1 Les actions sont uniquement nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires de la Société (le "Registre des Actionnaires") sera tenu au siège social de la Société dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé pour chaque action et la cession d'actions et les dates de pareilles cessions. La propriété des actions sera établie par l'enregistrement dans ce registre.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration ou que l'Administrateur Unique déterminera de temps à autre. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Modification du capital.

8.1 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 Sous réserve des articles de la Loi de 1915, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'un apport en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la partie du capital social que représentent les actions détenues par l'actionnaire.

8.3 Le droit de souscription préférentiel des actionnaires pourra être limité ou annulé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer, aux conditions requises par la Loi de 1915 pour la modification des Statuts, soit sur l'augmentation du capital social de la Société, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital social de la Société.

8.4 Nonobstant les dispositions de l'article 8.1 ci-dessus, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé dans les limites du capital social prévu à l'article 5, pendant une période de cinq (5) années débutant le jour de la publication des Statuts au Mémorial au Luxembourg sans préjudice de renouvellement, à augmenter le capital social souscrit à une ou plusieurs reprises dans les limites du capital social autorisé. A cet égard, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé et a reçu le pouvoir de:

- limiter ou d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants;
- déterminer les conditions de toute augmentation de capital opérée dans les limites du capital social autorisé y compris à travers des contributions en espèces ou en nature, par l'incorporation de réserves, émission de primes ou de bénéfices non distribués, avec ou sans émission de nouvelles actions ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations, convertibles en ou remboursables par ou échangeables contre des actions (soit prévue par les termes lors de l'émission soit prévue par la suite) ou suite à l'émission d'obligations avec tous les droits de souscrire des actions attachées, ou de tous autres instruments financiers donnant droit de souscrire des actions ou de toute autre manière déterminée par le Conseil d'Administration établir le prix de souscription avec ou sans prime d'émission, la date à partir
- de laquelle les actions ou d'autres instruments financiers porteront des droits de jouissance et, si applicable, la durée, l'amortissement, d'autres droits (remboursements anticipés inclus), taux d'intérêts, taux de conversion et d'échange des instruments financiers susmentionnés ainsi que toutes les autres conditions et termes de tels instruments financiers y compris, en ce qui concerne leur souscription, leur émission et leur paiement; et
- de prendre toute action nécessaire afin de modifier l'article 5 des présents Statuts afin d'enregistrer le changement du capital social suite à toute augmentation conformément à ce sub-paragraphe 8.4.

8.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi en conformité avec l'article 49-2 et suivants de la Loi de 1915.

Art. 9. Transfert d'actions.

9.1 Sous réserve des dispositions suivantes, les Actions sont librement cessibles par chaque actionnaire.

9.2 Toute vente (une "Vente Envisagée") d'une partie ou de toutes les Actions réalisées par un actionnaire majoritaire (le "Vendeur Envisagé") sera régie par les sous-paragraphes 9.2 à 9.10. Pour les besoins de ces sous-paragraphes, un "Jour Ouvrable" signifie chaque jour qui n'est pas (i) un samedi ou un dimanche ou (ii) un jour lors duquel les établissements de crédit sont fermés au Luxembourg, à Londres ou à Paris et "Jours Ouvrables" sera interprété conformément à ce qui précède.

9.3 Sauf si tous les actionnaires minoritaires ont donné leur accord écrit à la Vente Envisagée, toute cession d'actions suite à une Vente Envisagée ne peut avoir lieu qu'après que le Vendeur Envisagé ait soumis une offre (la "Tag Offre") d'acheter toutes les actions détenues par les actionnaires minoritaires (ensemble avec toutes les autres actions qui pourraient avoir été souscrites par les actionnaires minoritaires pendant la Tag Période (tel que définie ci-après), les "Tag Valeurs Mobilières" et chacune une "Tag Valeur Mobilière") selon les termes fixés par le présent article.

9.4 Les termes de la Tag Offre seront les suivantes:

- elle sera maintenue pour acceptation pendant dix (10) Jours Ouvrables à partir de la date de la notification de la Tag Offre à la Société (cette période étant définie comme la "Tag Période" et le Jour Ouvrable auquel la Tag Offre prendra fin étant définie comme le "Tag Jour de Clôture"). Le Tag Jour de Clôture devra être clairement indiqué dans la Tag Offre;

- la rémunération pour chaque Tag Valeur Mobilière (le "Prix Envisagé") sera égale au prix le plus élevé offert pour chaque action conformément à la Vente Envisagée ou à toute transaction liée passée entre le Vendeur Envisagé et l'acheteur envisagé (ou toute personne associée à ou agissant en relation avec l'acheteur envisagé). Au cas où le prix d'achat à payer par l'acheteur envisagé au Vendeur Envisagé serait à régler autrement que par un paiement en espèces, le Prix Envisagé sera à convenir entre le Vendeur Envisagé et les actionnaires minoritaires. Au cas où aucun arrangement ne sera trouvé endéans cinq (5) Jours Ouvrables, les actionnaires minoritaires auront le choix de (i) demander la nomination d'un expert par le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises de procéder à une évaluation selon les conditions de marché habituelles ou (ii) de nommer directement une banque d'investissement qui procédera à une telle évaluation. Toute nomination d'expert engage les parties;

- la Tag Offre sera réputée rejetée par un actionnaire minoritaire si elle n'a pas été acceptée conformément aux termes de la Tag Offre et dans les limites de la Tag Période par ledit actionnaire minoritaire;

- toute acceptation de la Tag Offre sera irrévocable;

- tout actionnaire acceptant la Tag Offre (un "Actionnaire Acceptant") pourra uniquement accepter la Tag Offre pour toutes les Actions détenues par lui-même;

- la rémunération offerte en vertu des Tag Valeurs Mobilières sera en espèces.

9.5 La Société enverra, au plus tard cinq (5) Jours Ouvrables après avoir pris réception de la Tag Offre, ladite Tag Offre à tous les actionnaires minoritaires.

9.6 Tout Actionnaire Acceptant devra, au plus tard à 17.00 heures (Luxembourg) au jour du Tag Jour de Clôture, notifier son acceptation de la Tag Offre à la Société. Cette acceptation devra, afin d'être valable, inclure les détails relatifs à tous les comptes bancaires sur lesquels le Vendeur Envisagé devra virer le Prix Envisagé. Dans ce cas, l'Actionnaire Acceptant sera uniquement tenu de céder le titre attaché à ses Tag Valeurs Mobilières ensemble avec tous les droits liés, libre de toute charge, mais il ne sera pas tenu de et il ne donnera pas de garanties, d'indemnités, de stipulations et d'engagements en relation avec lesdites Tag Valeurs Mobilières (sauf en ce qui concerne la propriété des Tag Valeurs Mobilières).

9.7 Deux (2) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture la Société doit notifier au Vendeur Envisagé par écrit les noms et adresses des Actionnaires Acceptants et le nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire Acceptant.

9.8 Quatre (4) Jours Ouvrables après le Tag Jour de Clôture, la vente et l'achat des Tag Valeurs Mobilières doivent être complétés et, après réception d'une confirmation par chaque Actionnaire Acceptant que le Prix Envisagé a été dûment payé, la Société doit enregistrer le transfert des Tag Valeurs Mobilières détenues par un tel Actionnaire Acceptant au Vendeur Envisagé dans son Registre des Actionnaires.

9.9 Aucune personne ne peut acquérir une Action conformément à une Vente Envisagée, sauf si le Vendeur Envisagé produit un certificat émis par la Société que (i) la Vente Envisagée ne déclenche pas une obligation pour le Vendeur Envisagé de faire une Tag Offre ou (ii) que la Tag Offre a été faite et que le Vendeur Envisagé a acquis toutes les Actions détenues par les Actionnaires Acceptants. La Société émettra ledit certificat sur demande du Vendeur Envisagé endéans deux (2) Jours Ouvrables après réception de ladite demande.

9.10 Si, après qu'une Vente Envisagée ait été complétée, le Vendeur Envisagé et tout acheteur passent une autre transaction pour la vente ou le transfert des Actions, alors, si le prix payé pour de telles Actions excède le Prix Envisagé, alors le Vendeur Envisagé accepte de payer à chaque Actionnaire Acceptant un montant, par Action, égal à la différence entre un tel prix et le Prix Envisagé.

Chapitre III - Obligations et Autres titres représentatifs d'une dette

Art. 10. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, des obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative. Ces obligations, obligations convertibles et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Chapitre IV - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

Art. 11. Conseil d'administration ou Administrateur unique.

11.1 Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société a uniquement un seul directeur) tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire.

Tant que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être dirigée par un Administrateur Unique qui n'a pas besoin d'être actionnaire de la Société.

11.2 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de deux (2) directeurs de la catégorie A (les "Administrateurs A") et deux directeurs de la catégorie B (les "Administrateurs B", ensemble avec les Administrateurs A, les "Administrateurs" et chacun un "Administrateur") qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Tant que l'Actionnaire Fondateur demeure un actionnaire de la Société, les Administrateurs A seront toujours choisis parmi les personnes désignées pour élection par l'Actionnaire Fondateur. Ceci vaut également pour tout renouvellement ou remplacement d'un Administrateur A après sa démission, révocation ou l'expiration de son mandat.

11.3 Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915 qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

11.4 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'Actionnaire Unique. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

11.5 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou pour une autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par un Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

12.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

12.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée ultérieurement par une lettre écrite.

12.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

12.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, et ces participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

12.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs généraux du conseil d'administration / Administrateur unique.

13.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'Actionnaire Unique relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

13.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société d'une manière telle que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique considère comme appropriée.

Art. 14. Délégation de pouvoirs.

14.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique déterminera.

14.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 15. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par un Administrateur A et un Administrateur B ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Réviseurs d'entreprises.

16.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique.

16.2 Les réviseurs d'entreprise sont nommés pour une période déterminée parmi les réviseurs d'entreprises agréés auprès de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

16.3 Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne seront affectés ou annulés du fait qu'un ou plusieurs des Administrateurs ou dirigeants de la Société y ont un intérêt, ou du fait qu'il soit administrateur, collaborateur, dirigeant ou employé de cette autre société ou entreprise, à condition que le paragraphe 17.3 soit respecté.

17.2 Tout Administrateur ou dirigeant de la Société qui agit comme administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société doit contracter ou autrement s'engager en affaire ne doit pas, seulement du fait de cette affiliation avec cette autre société ou entité, s'empêcher de prendre en compte et de voter ou d'agir dans toutes matières en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

17.3 Dans le cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur doit informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé dans une transaction de la Société et ne doit pas considérer ou voter toute transaction, et cet intérêt de l'Administrateur doit être mentionné à la suivante assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.4 S'il y a seulement un actionnaire, par dérogation au paragraphe 17.3, le procès verbal mentionnera seulement les opérations intervenues entre la Société et son Administrateur Unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 Les dispositions des paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Chapitre V - Assemblée générale des actionnaires**Art. 18. Pouvoirs de l'actionnaire unique / Assemblée générale des actionnaires.**

18.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

18.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

18.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

18.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (par fax, e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

18.5 Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire mentionnant l'option pour un vote positif ou négatif ou l'abstention. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

18.6 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.7 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix,

quelle que soit la portion du capital représentée.

18.8 L'accord unanime de tous les actionnaires est requis pour (i) tout changement aux Statuts, (ii) le changement de la nationalité de la Société et (iii) toute augmentation ou réduction des engagements des actionnaires.

Art. 19. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 15^e jour du mois de mai et pour la première fois en 2012. Dans le cas où ce jour constituerait un samedi, un dimanche ou un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande de tout actionnaire.

Art. 21. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale.

22.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2011.

22.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 23. Répartition des bénéfices.

23.1 Chaque année, cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

23.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

23.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Chapitre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts ou par une décision de l'Actionnaire Unique.

24.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'Actionnaire Unique ou l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Chapitre VIII - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. La Loi de 1915 ainsi que la Loi Titrisation trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Toutes les trente et une (31) actions représentant le capital ont été entièrement souscrites par BNP Paribas, Succursale de Luxembourg, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme des trente et un mille euros (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, une justification de ce qui précède ayant été dûment remise au notaire. Un montant supplémentaire de trois milles cent Euros (3.100 €) a été payé par BNP Paribas, Succursale de Luxembourg (le "Montant de Prime d'Emission").

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à mille cent Euro (€ 1.100,-).

Première assemblée de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie mentionnée ci-avant BNP Paribas agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquée, exerçant les pouvoirs incombés à l'assemblée générale, a pris les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs, leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2015:
 - a) Madame Stéphanie MAJCHRZAK GILOT, Administrateur A, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - b) Madame Aurélie ASTRUC, Administrateur A, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - c) Monsieur Yvan JUCHEM, Administrateur B, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - d) Monsieur Simon CRITCHLOW, Administrateur B, résidant professionnellement au 50, avenue J. F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. Le Montant de Prime d'Emission est attribué à la réserve légale de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le comparant, connu par le notaire en son nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SAYLOR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2011. LAC/2011/17954. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056313/721.

(110063408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

I.B.C.C., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.442.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2011

L'Assemblée Générale décide d'accepter

1. La rénomination de l'Administrateur et l'Administrateur Délégué Mr Manfred Wöltche, demeurant à 279, rue de Cessange L-1321 Luxembourg à partir de 7 juin 2007.
2. La rénomination de l'Administrateur Mr Hans Hermann Volker JURGENSMANN, demeurant à D- Bad Honnef, Kratzgass, 4 à partir de 7 juin 2007.
3. La rénomination de l'Administrateur CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD, ayant son siège social à Tortola, BVI à partir de 7 juin 2007.
4. La démission du Commissaire aux Comptes la société INTERNATIONAL NET LTD. ayant son siège à Nassau, Bahamas à partir du 7 juin 2007.
5. La nomination du Commissaire aux Comptes, MONTEREY AUDIT Sàrl ayant son siège à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey Luxembourg B78967 à partir du 7 juin 2007.

Luxembourg, le 8 mars 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
Signature

Référence de publication: 2011070525/22.

(110078163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Sider Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 59.453.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011062317/11.

(110069597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Sifemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 38, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 64.403.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062319/10.

(110069618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES MARUH S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011062321/11.

(110069688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Bastilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 137.086.

L'an deux mille onze, le treize avril.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BASTILUX S.A.» (ci-après la «Société»), avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.086, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 911, le 12 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 30 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 535 en date du 12 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Madame Emilie BOUTAY, employée privée, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pavel VISOTCHI, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille euros (39.000,-EUR) à un montant d'un million trente-neuf mille euros (1.039.000,-EUR).

2.- Emission de 10.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,-EUR chacune.

3.- Souscription et libération des nouvelles actions.

4.- Modification afférente de l'alinéa 1 de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social à concurrence d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-neuf mille euros (39.000,-EUR) à un million trente-neuf mille euros (1.039.000,-EUR) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les dix mille (10.000) nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par l'actionnaire unique, «REVLUX FINANCE S.C.A.», société en commandite par actions, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 155.063, ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 10 avril 2011, ci-annexée.

Les dix mille (10.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire pour un montant total d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à un million trente-neuf mille euros (1.039.000,-EUR), divisé en dix mille trois cent quatre-vingt-dix (10.390) actions, d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. BLONDEAU, E. BOUTAY, P. VISOTCHI, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 19 avril 2011. Relation: EAC/2011/5177. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011061342/74.

(110068876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

**Société Luxembourgeoise de Coiffure «SLC», Société Anonyme,
(anc. Jacques Dessange S.A. Société Luxembourgeoise de Coiffure S.A.).**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 38, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 21.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062323/11.

(110069468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Kenmore European Ventures 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.945.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 20 mai 2011

- Madame Polyxeni Kotoula, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 20 Mai 2011;
- Monsieur Jorge Perez Lozano, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 20 Mai 2011;
- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant pour une durée indéterminée
- Madame Julia Vogelweith avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant pour une durée indéterminée

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Fraser James Kennedy, gérant, avec adresse professionnelle au 64, North Row, GB - W1K 7DA Londres
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg
- Julia Vogelweith, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011071276/23.

(110079433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Référence de publication: 2011062354/11.

(110069975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Win & Win Archery S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1508 Howald, 9, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 149.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2011062360/14.

(110070085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

AIG/Lincoln Schatzbogen Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 87.577.

—
EXTRAIT

La société a vu son adresse modifiée comme suit:

AIG/ Lincoln Schatzbogen (Luxembourg) S.à.r.l., 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/ Lincoln Schatzbogen (Luxembourg) S.à.r.l.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011062414/15.

(110069094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

AMA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 150.259.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMA SICAV-SIF

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011062494/14.

(110069690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 81.833.

—
EXTRAIT

La société a vu son adresse modifiée comme suit:

AIG/Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à.r.l., 41 Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIG/ Lincoln Western Europe (Luxembourg) S.à.r.l.

Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011062415/15.

(110069092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

AMP Capital Investors (IDF No. 1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 156.071.

—
Résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société le 15 octobre 2010

Première résolution

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Andrew Jones, effective le 18 octobre 2010.

Seconde résolution

L'actionnaire unique nomme, en remplacement de M. Andrew Jones, M. Richard Lane, né le 3 décembre 1966 à Burton-on-Trent, Royaume-Uni et résidant professionnellement à AMP Capital Investors (UK) Limited 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Royaume-Uni, au poste de administrateur de la Société pour un terme qui expire à l'assemblée générale annuelle de 2016.

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011062417/16.

(110069205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Rhein-Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.024.

—
Par résolutions prises en date du 15 avril 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission des Gérants suivants avec effet au 8 avril 2011:

- Eric Behaghel, avec adresse professionnelle au 14b, Ch. Massenet, 1228 Plan-les-Ouates, Suisse.
- Julien Meylan, avec adresse professionnelle au 5, Jules-Gachet, 1260 Nyon, Suisse

2. Nomination des Gérants suivants avec effet au 8 avril 2011 et pour une durée indéterminée:

- Jerry Loy, avec adresse au 41, Rue du Trabli, 1236 Cartigny, Suisse
- Anthony Trew, avec adresse au 279, Upton Road South, DA5 1QR Bexley, Royaume Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011063741/17.

(110071915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

AMP Capital Investors (IDF No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 156.083.

—
Résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société le 19 octobre 2010

Première résolution

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Andrew Jones, effective le 18 octobre 2010.

Seconde résolution

L'actionnaire unique nomme, en remplacement de M. Andrew Jones, M. Richard Lane, né le 3 décembre 1966 à Burton-on-Trent, Royaume-Uni et résidant professionnellement à AMP Capital Investors (UK) Limited 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Royaume-Uni, au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011062418/15.

(110069208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 155.992.

—
Résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société le 15 octobre 2010

Première résolution

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Andrew Jones, effective le 18 octobre 2010.

Seconde résolution

L'actionnaire unique nomme, en remplacement de M. Andrew Jones, M. Richard Lane, né le 3 décembre 1966 à Burton-on-Trent, Royaume-Uni et résidant professionnellement à AMP Capital Investors (UK) Limited 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Royaume-Uni, au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011062419/15.

(110069204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

TMF Corporate Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.993.

—
- Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 mai 2011 que les administrateurs ont décidé de renommer pour le terme d'un an, avec effet immédiat et en tant que Président du conseil d'administration de la Société Monsieur Robert Jan Schol.

- Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 20 mai 2011 que:

* Les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de nommer pour le terme d'un an:

- Monsieur Paul van Baarle,
- Monsieur Robert Jan Schol,
- Mademoiselle Polyxeni Kotoula, et
- Monsieur Jorge Pérez Lozano

* Les actionnaires ont décidé de réélire en tant que commissaire aux comptes pour le terme d'un an la société PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., RCS Luxembourg B 65477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pour la société

Paul van Baarle / Polyxeni Kotoula

Deux administrateurs

Référence de publication: 2011071439/27.

(110079309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Pulina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.395.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the seventeenth day of February.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Pulina S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be

compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the two hundred and fifty (250) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.

All the two hundred and fifty (250) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred euro (€ 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as manager of the category A and manager of the category B for an unlimited duration:

Manager of the category A:

- Mr. Christian HEINEN, company director, born in Malmedy (Belgium), on February 1, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Manager of the category B:

- Mr. David SANA, company director, born in Forbach (France), on April 10, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Esch-sur-Alzette on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le dix-sept février.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pré-nommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Pulina S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être

repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€ 1.100,-)

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérant de catégorie A et gérant de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- Monsieur Christian HEINEN, administrateur de sociétés, né à Malmedy (Belgique), le 1^{er} février 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérant de catégorie B:

- Monsieur David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: EAC/2011/2596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011056890/334.

(110063572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 155.993.

—
Résolutions écrites de l'actionnaire unique de la société le 15 octobre 2010

Première résolution

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de M. Andrew Jones, effective le 18 octobre 2010.

Seconde résolution

L'actionnaire unique nomme, en remplacement de M. Andrew Jones, M. Richard Lane, né le 3 décembre 1966 à Burton-on-Trent, Royaume-Uni et résidant professionnellement à AMP Capital Investors (UK) Limited 4th Floor, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, Royaume-Uni, au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch

Référence de publication: 2011062420/15.

(110069203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.335.313.958,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.964.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 3 mai 2011:

Le siège social est transféré, avec effet au 31 mai 2011, du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11- 13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011062424/16.

(110069184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Albion Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.791.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 5 mai 2011
(l'«Assemblée»)*

L'Assemblée accepte la démission de James Macdonald en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 mai 2011.

L'Assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 5 mai 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

- Laurent Bélik, né le 2 septembre 1974 à Ixelles, Belgique avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 6 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011063405/18.

(110071451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

**Midas Conseil S.A., Société Anonyme,
(anc. Midas Asset Management S.A.).**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 39.025.

L'an deux mil onze, le vingt-huitième jour d'avril.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Midas Asset Management S.A., avec siège social au 37, Val Saint André, L - 1128 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger alors de résidence à Dudelange, en date du 27 décembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 242 du 5 juin 1992 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 mai 2008 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1461 du 13 juin 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Ernest Hoffmann, demeurant au 1, rue Um Lannestack, L – 8355 Garnich,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Claude Thoma, demeurant professionnellement au 14, rue Mathias Perrang, L – 8160 Bridel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de l'objet social et en conséquence de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: «La société a pour objet d'assurer toutes les opérations se rapportant à l'activité de conseil dans le domaine économique, de conseil en gestion d'entreprises, de conseil en informatique, de conseil en techniques d'information et d'investissement, ainsi que de toutes les opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle peut en outre s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.»

2. Modification de la dénomination sociale en MIDAS CONSEIL S.A. et en conséquence de l'article 1^{er} des statuts de la Société.

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet d'assurer toutes les opérations se rapportant à l'activité de conseil dans le domaine économique, de conseil en gestion d'entreprises, de conseil en informatique, de conseil en techniques d'information et d'investissement, ainsi que de toutes les opérations commerciales, civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à cet objet ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation. Elle peut en outre s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe qui relèvent directement ou indirectement de son objet social ou qui sont de nature à favoriser son développement.»

Deuxième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier la dénomination sociale de la Société en MIDAS CONSEIL S.A.

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MIDAS CONSEIL S.A.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ernest Hoffmann, Sophie Mathot, Jean-Claude Thoma, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 02 mai 2011. LAC / 2011 / 19888. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mai 2011.

Référence de publication: 2011061601/77.

(110068928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.322.

EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 3 mai 2011:

Le siège social est transféré, avec effet au 31 mai 2011, du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011062425/16.

(110069197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Algerian Saudi Leasing Holdings, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.413.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALGERIAN SAUDI LEASING HOLDINGS S.A.

FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011062493/13.

(110069387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 11 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.343.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 3 mai 2011:

Le siège social est transféré, avec effet au 31 mai 2011, du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011062426/16.

(110069199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Cargill International Luxembourg 12 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 162.125.850,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 151.344.

—
EXTRAIT

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de gérance en date du 3 mai 2011:

Le siège social est transféré, avec effet au 31 mai 2011, du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011062427/16.

(110069239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Lighthouse International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.548.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074577/10.

(110081241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Zawalsky Goncalves Angelique s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 82, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 138.339.

—
Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011074506/10.

(110081688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.